337528 - Il n’a pas payé la zakat depuis dix ans et il ignore le montant concerné

question

Mon époux n’a jamais payé la zakat. Il travaille depuis 2009 et perçoit un salaire de 2500 ou 3000 qu’il place dans une banque. Il a utilisé l’argent pour meubler son appartement. Il ne connait pas le montant de ses gains annules ni s’il atteignent ce qui est requis pour le paiement de la zakat. Après notre mariage en 2019 nous avons payé la zakat pour le montant réuni du Ramadan 2018 au Ramadan 2019. Que faire pour les années passées et comment en faire le calcul? Il faut savoir qu’il ne se souvient de rien à propos des sommes gagnées et si elles ont atteint le minimum à soumettre au prélèvement de la zakat. Il ne sait pas comment il en a dépensé ni quand. Ce que je sais approximativement c’est qu’en Ramadan 2017 il possédait environs 80 000. Je n’en suis pas sûre mais ça tourne autour de cela. J’espère qu’on me dira ce qu’il faut faire pour payer la zakat sur ces années écoulées. Peut-on la payer de façon échelonnée? A noter que le salaire a augmenté à la fin de l’année 2017. La zakat doit elle calculée sur la base de la somme initialement déposée en banque ou sur les intérêts aussi?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, le minimum requis pour payer la zakat calculé en partant des billets de banque.

Ce minimum est évalué selon le moins important des minimums retenus pour l’argent (595 grammes) et pour l’or (85 grammes). Cette évaluation a fait l’objet d’une résolution de l’Académie de la jurisprudence islamique affiliée à la Ligue Islamique Mondiale et d’une décision du Collège des Grands Ulémas d’Arabie Saoudite qui reflète le choix de la Commission permanente et du

Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) et d'autres . Voir la réponse donnée à la question n°2795 et la réponse donnée à la question n° 220039 .

Celui qui possède ledit minimum doit payer la zakat, qu'il en fasse une épargne pour meubler un appartement ou se marier ou faire le pèlerinage ou autre chose.

Deuxièmement, la zakat de l'argent déposé dans une banque usurière concerne le seul capital (dépôt initial)

Quand on dépose de l'argent dans une banque usurière, on paye la zakat sur le montant du dépôt initial. Car la zakat ne concerne pas les intérêts qui constituent de l'argent mauvais parce qu'interdit. En effet, Allah est bon et n'agrée que ce qui est bon. L'on doit retirer l'argent du compte générateur d'intérêts pour le mettre dans un compte courant.

Quant aux intérêts, ils ne sont pas une propriété du dépositaire et il doit s'en débarrasser.Voir la réponse donnée à la question n°251794 .

Troisièmement, s'abstenir du paiement de la zakat n'en dispense pas l'intéressé. Celui qui ne la paie pendant des années doit le faire car elle reste imprescriptible.

Cheikh Muhammad ibn Salih al-Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces termes :

»-Voici une personne qui n'a pas payé la zakat depuis quatre ans. Que doit-elle faire« ?

»-Cette personne a commis un péché en retardant le paiement de la zakat car il a l'obligation de la payer dès sa prescription et sans délai. Ce qui est le cas de toutes les obligations. Le concerné doit se repentir devant Allah le Puissant et Majestueux et s'empresser à payer la zakat pour toutes les années passées car aucune partie des zakat n'est prescriptible.Aussi faut -il qu'il paie vite pour éviter d'aggraver son péché à cause d'un autre retard « .Extrait de Madjmou fatawa Cheikh Ibn Outhaymine(18/295)

Quatrièmement, votre mari doit s’efforcer à connaitre le montant de son revenu annuel. S’il atteint le minimum fixé pour le paiement de la zakat, il paie celle-ci. S’il doute du montant de son revenu, il prend un précaution.Il peut s’en référer à la banque et demander un relevée de compte pour connaitre sa solde nette après élimination des intérêts perçus le cas échéant.

Cinquièmement, il faut payer la zakat immédiatement car il n’est pas permis de le faire en tranches , sauf en présence d’une excuse comme l’absence de liquidités. Dans ce cas , on attendre d’en disposer.

Sixièmement, il faut se repentir devant Allah le Très-haut pour n’avoir pas payé la zakat durant cette période.

Allah le sait mieux